CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal de la séance du 05 mars 2020 à Montholon

L'an deux mil vingt, le cinq mars, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aillantais s'est réuni, salle communautaire, au 9 rue des Perrières à Montholon, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR, Président.

Le président ouvre la séance à 18h30.

Il est procédé à l'appel des membres du conseil.

Présents (22) : Mahfoud AOMAR, Karine BONAME, Bruno CANCELA, Roger CHARPY, Jean CONSEIL, Marie-Louise COURTOIS, Nathalie DIAS-GONCALVES, Patrick DUMEZ, Andrée GOLLOT, Jean-Claude LESCOT, Christian MARTIN, Benoît MAURY, Évelyne MAURY, Bernard MOREAU, Jean-Pierre MUROT, Marie-Laurence NIEL, Sophie PICON, Hugues SAULET, Alain THIERY, Jean-Pierre TISSIER, Jean-Marie VALNET, Joëlle VOISIN.

Pouvoirs (2) : Gérard CHAT pouvoir à Joëlle VOISIN, Yann HOUZÉ pouvoir à Christian MARTIN.

Absents (5) : Claudine CIEZKI, Irène EULRIET-BROCARDI, Philippe GEORGES, David SEVIN, Micheline VEILLARD.

Le président souhaite la bienvenue à M. Jean-François LEGER trésorier qui a répondu favorablement à l'invitation, et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2020 ;
Désignation du secrétaire de séance ;

Budget principal
1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2019
2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019
3. Affectation du résultat 2019
4. Vote du produit fiscal attendu et des taux des taxes locales 2020
5. Vote des cotisations et adhésions pour 2020
6. Présentation et vote du budget 2020

Budget annexe REOM
7. Approbation du compte administratif 2019
8. Approbation du compte de gestion 2019
9. Affectation du résultat 2019
10. Vote du budget 2020

Budget annexe "ZA AILLANT"
11. Création du budget annexe
12. Présentation et vote du budget 2020

13. Création d'un poste d'adjoint administratif
14. Modification des statuts du syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du centre Yonne
15. Garantie d'emprunt accordée à CROIX ROUGE HABITAT pour la réhabilitation et l'extension de l'EHPAD de MONTHOLON
16. Choix du prestataire pour l'installation de trois bornes interactives
17. Convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement de la fibre aux abonnés

Affaires diverses

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2020**

Le procès-verbal de la séance du conseil du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➢ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Alain THIERY est désigné secrétaire de séance.

SUJET N°1 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal

Le président Mahfoud AOMAR laisse la parole à Jean-Claude LESCOT vice-président en charge des finances.

Il présente le compte administratif par chapitre. Chaque conseiller communautaire a obtenu communication du détail par article lors de l'envoi de la convocation du Conseil Communautaire :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	243 650,00	220 883,25	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	-	8 679,40
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	277 250,00	259 934,74	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 500,00	52 483,77
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	766 776,00	766 103,00	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 713 703,00	1 762 362,80
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	817 950,00	736 579,82	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	548 618,00	533 774,28
				CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	80 999,76	92 940,03
CHAPITRE 66	Charges financières	23 800,00	23 799,56	CHAPITRE 76	Produits financiers		-
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	500,00	-	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels		43,18
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	158 713,17	-				
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		2 288 639,17	2 007 300,37	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		2 395 820,76	2 450 283,46
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	1 547 469,65	-	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61	15 961,61
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 026,18	68 026,18	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		-
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		3 904 135,00	2 075 326,55	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 411 782,37	2 466 245,07

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	283 000,00	164 076,44	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 644 800,00	143 259,29
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	114 500,00	42 995,28				
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	5 389 970,00	1 430 301,88				
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	104 273,00	103 162,75	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	699 999,67	89 759,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières		-	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 301 110,00	2 570,00
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	171 613,39	-				
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		6 063 356,39	1 740 536,35	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		3 645 909,67	235 588,29
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61	15 961,61	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	1 547 469,65	-
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	105 000,00	75 972,57	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 739,35	68 026,18
				CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	105 000,00	75 972,57
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE		6 184 318,00	1 832 470,53	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 365 118,67	379 587,04

Le résultat de l'exercice 2019 est de :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Exercice 2019			
Dépenses	2 075 326,55 €	1 832 470,53 €	3 907 797,08 €
Recettes	2 466 245,07 €	379 587,04 €	2 845 832,11 €
Résultats de l'exercice	**390 918,52 €**	**- 1 452 883,49 €**	**- 1 061 964,97 €**
Excédent de fonctionnement capitalisé		**- €**	
Résultats reportés	**1 492 352,63 €**	**819 199,33 €**	**2 311 551,96 €**
Résultats de clôture	**1 883 271,15 €**	**- 633 684,16 €**	**1 249 586,99 €**
Restes à réaliser			
Dépenses		- €	- €
Recettes		- €	- €
Résultats définitifs	**1 883 271,15 €**	**- 633 684,16 €**	**1 249 586,99 €**

Le vice-président en charge des finances, Jean-Claude LESCOT, demande au président de quitter la séance.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le compte administratif 2019 pour le budget principal, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-avant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Claude LESCOT, vice-président en charge des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mahfoud AOMAR, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Claude LESCOT, vice-président, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat excédentaire en fonctionnement sur l'exercice 2019 : **390 918,52€**
Résultat antérieur reporté : **1 492 352,63€**
Résultat à affecter en fonctionnement : 1 883 271,15€

Solde d'exécution d'investissement sur l'exercice 2019 : **-1 452 883,49€**
Solde des reports d'investissement : **819 199,33€**
Solde d'exécution en investissement : 633 684,16€

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le président rejoint la séance.

SUJET N°2 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal

Le vice-président en charge des finances rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Communautaire,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
DÉCLARE qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

SUJET N°3 : Affectation du résultat 2019 du budget principal

Le vice-président en charge des finances rappelle les résultats de l'exercice 2019 :

Section de Fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice 2019	390 918,52 €
B. Report à nouveau	**1 492 352,63 €**
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2018	**1 883 271,15 €**

Section d'Investissement :

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	**- 633 684,16 €**

Il est proposé au conseil d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- D'affecter en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) la somme de **633 684,16 €** ;
- D'affecter en recettes de fonctionnement et de le porter sur la ligne budgétaire R002 « excédents de fonctionnement reporté », pour un montant total de **1 249 586,99 €** ;

Vu l'exposé des éléments,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'affecter au budget 2020, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal de la façon suivante :

- D'affecter en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) la somme de **633 684,16 €** ;
- en recettes de fonctionnement et de le porter sur la ligne budgétaire R002 « excédents de fonctionnement reporté », pour un montant total de **1 249 586,99 €.**

SUJET N°4 : Vote du produit fiscal attendu et des taux des taxes locales 2020

Le vice-président en charge des finances indique que le budget principal 2020 peut être équilibré en section de fonctionnement par une recette fiscale, produit des taxes additionnelles à taux constants appliqué aux bases prévisionnelles notifiées par les services de la direction générale des finances publiques.

Il rappelle que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes a opté pour un régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Elle perçoit donc l'ensemble de la fiscalité économique du territoire et fixe un taux unique pour celui-ci.

Le transfert de la CFE, seul impôt économique sur lequel la communauté de communes vote un taux, implique que le taux EPCI sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2020 et de voter les taux d'imposition suivants :

- ✓ taxe d'habitation = réforme de la TH - reconduction du taux 2019 soit 3,73%
- ✓ taxe foncier bâti = 3,14 %
- ✓ taxe foncier non bâti = 8,68 %
- ✓ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 22,76 % (taux en cours de lissage).

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal d'environ 1 589 000€ (hors FPIC),

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition votés en 2019 ;
DÉTERMINE les taux des taxes locales 2020 de la façon suivante :

- taxe d'habitation = réforme de la TH- reconduction du taux 2019 soit 3,73%
- taxe du foncier bâti = 3,14 %
- taxe du foncier non bâti = 8,68 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 22,76 % en cours de lissage

PRÉCISE que la fraction de taux de CFE non utilisée tel que dans l'état 1259 notifié sera mise en réserve et reporter sur les trois années suivantes ;
CHARGE Monsieur le président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

SUJET N°5 : Vote des cotisations et adhésions pour 2020

Jean-Claude LESCOT vice-président en charge des finances indique que la Communauté de Communes adhère à différents organismes (associations, syndicats…).

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser les cotisations et adhésions suivantes :

Compte 6281 « concours divers »	
Associations des Communautés de France	1 119,83 €
ASCOMADE	305 €
AMF	650 €*
DéfiSon	200 €
Syndicat mixte d'enseignement artistique	100 €
Fédération musicale	150 €
Compte 6568 « autres contributions »	
Syndicat mixte de la fourrière animale	10 403 €
PETR	10 700 €*
Yonne développement	3 500 €*
Yonne Médian	10 430 €
EPAGE Le Loing	1 308 €
ETPB Seine Grands Lacs	0 €

* l'appel à cotisation 2020 n'a pas été reçu.

Le président Mahfoud AOMAR précise s'abstenir pour le vote des subventions accordées à l'association AMF dont il est président, ainsi que celle de Yonne Développement pour laquelle il est administrateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser les montants ci-avant détaillés à chacun des organismes ;

AUTORISE le président à signer les bordereaux de mandats correspondants.

SUJET N°6 : Présentation et vote du budget 2020

Jean-Claude LESCOT rappelle que la commission des finances s'est réunie le 24 février dernier et a examiné le budget qui est présenté au conseil.
Le budget proposé s'équilibre en section de fonctionnement à **3 706 254 €** et en section d'investissement à **5 881 250 €** soit un budget primitif 2020 total de **9 587 504** €.

FONCTIONNEMENT						
DÉPENSES		Propositions 2020	Propositions 2020 modifiées	RECETTES		Propositions 2020
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	278 030,00	278 030,00	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	-
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	330 300,00	330 300,00	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 000,00
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	766 776,00	766 776,00	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 750 736,00
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	857 136,00	857 136,00	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	467 970,00
				CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	146 999,40
CHAPITRE 66	Charges financières	24 082,02	24 082,02	CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	7 500,00	174 917,55	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	7000
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	167 417,55	-			
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		2 431 241,57	2 431 241,57	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		2 440 705,40
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	1 185 040,07	1 185 040,07	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 972,36	89 972,36	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
				EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 249 586,99
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		3 706 254,00	3 706 254,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		3 706 254,00

INVESTISSEMENT						
DÉPENSES		Propositions 2020	Propositions 2020 modifiées	RECETTES		Propositions 2020
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	11 500,00	11 500,00	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	1 427 842,57
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	100 000,00			
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	444 598,92	744 598,94	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	2 066 770,00
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	4 240 000,00	4 240 000,00			
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	109 505,29	109 505,29	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 104 625,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	26 000,00	26 000,00			
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	300 000,02	-	CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	7 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		5 231 604,23	5 231 604,23	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		4 606 237,57
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61	15 961,61	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	1 185 040,07
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales			CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 972,36
				CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		633 684,16	633 684,16			
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE		5 881 250,00	5 881 250,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 881 250,00

Le vice-président en charge des finances propose au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances du 24 février 2020 ;
Vu le projet de budget primitif 2020 présenté ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 706 254 €	3 706 254 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 881 250 €	5 881 250 €
TOTAL	**9 587 504 €**	**9 587 504 €**

SUJET N°7 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe REOM

Monsieur Mahfoud AOMAR laisse la parole à Monsieur Jean-Claude LESCOT vice-président en charge des finances.

Il présente le compte administratif 2019 par chapitre. Chaque conseiller communautaire a obtenu communication du détail par article lors de l'envoi de la convocation du Conseil Communautaire :

EXPLOITATION

DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 218 524,78	1 001 635,75	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	60 000,00	66 473,35
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	235 590,00	213 860,70	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	994 099,78	1 004 230,63
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	-	-	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	-	-
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	38 400,00	24 488,80	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	190 000,00	234 113,89
				CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	72 070,35
CHAPITRE 66	Charges financières	2 724,57	2 724,57	CHAPITRE 76	Produits financiers		0,79
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	2 147,42	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 000,00	3 713,31
CHAPITRE 68	Dotations aux amortissements et provisions	26 000,00	11 142,95	CHAPITRE 78	Reprises sur provisions	0	-
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	94 500,00	-				
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		1 620 739,35	1 256 000,19	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		1 319 099,78	1 380 602,32
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	372 358,09	-	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 465,08	22 465,08
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 785,56	141 978,08	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	-
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 135 883,00	1 397 978,27	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 343 564,86	1 403 067,40

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	17 100,00	-	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	-	-
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	224 250,00	51 229,34				
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	252 449,57	449,20				
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	47 675,04	46 780,04	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	2 000,13	2 700,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières		-	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	-
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	30 000,00	-				
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		571 474,61	98 458,58	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		4 500,13	2 700,00
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 465,08	22 465,08	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	372 358,09	-
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	6924,31	6 924,31	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 785,56	141 978,08
				CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	6 924,31	6 924,31
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE		602 864,00	127 847,97	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		526 568,09	151 602,39

Le résultat de l'exercice 2019 est de :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Exercice 2019			
Dépenses	1 397 978,27 €	127 847,97 €	1 525 826,24 €
Recettes	1 403 067,40 €	151 602,39 €	1 554 669,79 €
Résultats de l'exercice	**5 089,13 €**	**23 754,42 €**	**28 843,55 €**
Excédent de fonctionnement capitalisé		**- €**	
Résultats reportés	**792 318,14 €**	**76 295,91 €**	**868 614,05 €**
Résultats de clôture	**797 407,27 €**	**100 050,33 €**	**897 457,60 €**
Restes à réaliser			
Dépenses		- €	- €
Recettes		- €	- €
Résultats définitifs	**797 407,27 €**	**100 050,33 €**	**897 457,60 €**

Jean-Claude LESCOT demande au président de quitter la séance.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le compte administratif 2019 pour le budget annexe, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-avant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Claude LESCOT, vice-président en charge des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mahfoud AOMAR, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Claude LESCOT, vice-président, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat excédentaire en exploitation sur l'exercice 2019 : **5 089,13€**
Résultat antérieur reporté : **797 407,27€**
Résultat à affecter en exploitation : 797 407,27€

Solde d'exécution d'investissement sur l'exercice 2019 : **23 754,42€**
Solde des reports d'investissement : **76 295,91€**
Solde d'exécution en investissement : 100 050,33€

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

SUJET N°8 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe REOM

Jean-Claude LESCOT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le président sorti de la séance ne prend part au vote.

Le Conseil Communautaire,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe REOM dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
DÉCLARE qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

SUJET N°9 : Affectation du résultat 2019 du BAREOM

Le vice-président en charge des finances Jean-Claude LESCOT rappelle les résultats de l'exercice 2019 :

Section d'exploitation	
A. Résultat de l'exercice 2019	**+ 5 089,13 €**
B. Report à nouveau	**+ 792 318,14 €**
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2018	**+ 797 407,27 €**
Section d'Investissement	
C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	**+ 100 050,33 €**
F=C+D. Besoin d'investissement à la section d'investissement	**0 €**

Au vu de ces résultats, il est proposé au conseil d'affecter au budget 2020, le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- d'affecter à la section d'investissement la somme de 100 050,33 € et de la porter sur la ligne budgétaire R001 « excédent d'investissement reporté » ;
- d'affecter la somme (A+B-F) en recettes d'exploitation et de la porter sur la ligne budgétaire R002 « excédent d'exploitation reporté », pour un montant total de 797 407,27 €.

Le président sorti de la séance ne prend part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter au budget 2020, les résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe REOM de la façon suivante :

- en section d'investissement au compte R001 « excédents d'investissement » la somme de 100 050,33 € ;
- en recettes d'exploitation et de le porter sur la ligne budgétaire R002 « excédents d'exploitation reporté », pour un montant total de 797 407,27 €.

SUJET N°10 : Vote du budget annexe 2020 REOM

Le président revenu en séance laisse la parole à Jean-Claude LESCOT qui rappelle que la commission des finances s'est réunie le 24 février dernier et a examiné le budget annexe tel que présenté au conseil.

Le budget proposé s'équilibre en section d'**exploitation à 2 118 128 €** et en section d'**investissement à 610 203 €** soit un budget primitif 2020 total de 2 728 331 €.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

EXPLOITATION					
DÉPENSES		Propositions 2020	RECETTES		Propositions 2020
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 222 021,65	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	29 000,00
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	197 570,00	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	992 899,74
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	-	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	-
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	40 400,00	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	190 000,00
			CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	70 000,00
CHAPITRE 66	Charges financières	2 113,68	CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	6 500,00	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	14 735,70
CHAPITRE 68	Dotations aux amortissements et provisions	43 078,07	CHAPITRE 78	Reprises sur provisions	0
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	108 000,00			
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		1 619 683,40	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		1 296 635,44
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	376 483,01	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 085,29
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 961,59	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		797 407,27
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 118 128,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 118 128,00

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES		Propositions 2020	RECETTES		Propositions 2020
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	85 000,00	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	7 208,07
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	195 000,00			
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	233 919,64	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	-
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	40 198,07			
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières		CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	30 000,00			
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		584 117,71	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		9 708,07
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 085,29	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	376 483,01
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	2 000,00	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 961,59
			CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	2 000,00
			EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		100 050,33
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE		610 203,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		610 203,00

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le budget primitif REOM 2020 tel que présenté ci-dessus, au niveau des chapitres de la section d'exploitation et d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances du 24 février 2020 ;
Vu le projet de budget primitif 2020 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif REOM 2020 arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section d'exploitation et d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	2 118 128 €	2 118 128 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	610 203 €	610 203 €
TOTAL	**2 728 331 €**	**2 728 331 €**

SUJET N°11 : Création du budget annexe «ZA AILLANT »

Le Président laisse la parole au vice-président en charge des finances, Jean-claude LESCOT, qui fait part de la nécessité de créer un budget annexe pour la gestion de la zone économique située à Aillant-sur-Tholon.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les compétences de la Communauté de Communes de l'Aillantais,

Il est nécessaire de distinguer budgétairement et financièrement, les activités d'aménagement et de commercialisation des parcelles de la zone d'activités d'Aillant-sur-Tholon, Commune déléguée de MONTHOLON, dans un budget annexe soumis à la nomenclature M57. Le budget sera géré en comptabilité de lotissement.

La Commission des finances a rendu un avis favorable le 24 février 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un budget annexe « ZA AILLANT » avec application de la nomenclature comptable M57 et assujetti à la TVA.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les compétences de la Communauté de Communes de l'Aillantais,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020,

Vu les éléments présentés par le vice-président en charge des finances,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la création du budget annexe «ZA AILLANT» avec application de la nomenclature comptable M57 et assujetti à la TVA.

SUJET N°12 : Présentation et vote du budget annexe 2020 «ZA AILLANT »

Le vice-président en charge des finances Jean-Claude LESCOT rappelle que la commission des finances s'est réunie le 24 février dernier et a examiné le budget qui est présenté au conseil.

Le budget proposé s'équilibre en section de **fonctionnement à 61 000 €** et en section d'**investissement à 43 500 €** soit un budget primitif 2020 total de 104 500 €.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessous, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES		Propositions 2020	RECETTES		Propositions 2020
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	43 500,00	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 500,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		43 500,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		17 500,00
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 500,00	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 500,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		61 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		61 000,00

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES		Propositions 2020	RECETTES		Propositions 2020
			CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		-	TOTAL DES RECETTES RÉELLES		26 000,00
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 500,00	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 500,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE		43 500,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		43 500,00

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 février 2020 ;
Vu le projet de budget primitif 2020 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif annexe 2020 « ZA AILLANT » arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section d'exploitation et d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 000 €	61 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	43 500 €	43 500 €
TOTAL	**104 500 €**	**104 500 €**

Le président propose l'interruption de la séance afin de procéder aux votes des différents documents budgétaires.

SUJET N°13 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération en date du 23 mai 2019, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif de chargé(e) de mission « développement local » pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet. Afin de pérenniser ce poste, il est nécessaire de créer un poste au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet à compter du 24 juin 2020,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : chargé(e) de mission « développement local »
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,
Considérant l'exposé du président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif catégorie C à temps complet à compter du 24 juin 2020 ;
PRÉCISE que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions liées à la mission « développement local » ;
PRÉCISE que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;
DÉCIDE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.
CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

SUJET N°14 : Modification des statuts du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du centre Yonne

Le président donne la parole au vice-président en charge de l'environnement Jean-Marie VALNET. Il précise que le projet de statuts a été joint à la présente note. Il fait part du changement de l'adresse du siège social désormais situé 2 quai du 1er Dragons à Joigny.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les modifications statutaires du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne proposées ainsi que le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération,

- D'autoriser Monsieur le Président à notifier cette délibération à Monsieur Le Président du Syndicat des Déchets du Centre Yonne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-20 et L5711-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° CL/B2/95/012 du 1er mars 1995 modifié portant création du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne ;
Vu la délibération n°21/2019 du comité syndical du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne en date du 7 janvier 2020 approuvant le projet de modification statutaire et autorisant le Président à notifier cette délibération aux structures adhérentes du Syndicat ;

Considérant la proposition de modifications des statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que les membres du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur la modification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable ;

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée, c'est-à-dire l'accord de 2/3 au moins des membres du syndicat représentant la moitié de la population totale des membres ou accord de la moitié des membres représentant 2/3 de la population totale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les modifications statutaires du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne proposées ainsi que le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette délibération à Monsieur Le Président du Syndicat des Déchets du Centre Yonne.

SUJET N°15 : Garantie d'emprunt accordée à CROIX ROUGE HABITAT pour la réhabilitation et l'extension de l'EHPAD de MONTHOLON

Le président indique que par délibération en date du 7 novembre 2019, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour garantir le prêt de CROIX ROUGE HABITAT pour la réalisation des travaux de l'EHPAD de MONTHOLON.

La Communauté de Communes accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un **prêt** d'un montant total de 8 425 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°105590 constitué de 3 lignes du prêt (voir contrat en PJ).

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder la garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 425 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°105590 constitué de trois lignes du prêt.

Vu la délibération du conseil communautaire n° D_2019_074 du 7 novembre 2019,

Vu les éléments présentés par le président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

ACCORDE la garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 425 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°105590 constitué de trois lignes du prêt ;

AUTORISE le président à signer tous les documents s'y rapportant.

SUJET N°16 : Choix du prestataire pour l'installation de trois bornes interactives

Le président donne la parole à Patrick DUMEZ en l'absence de la vice-présidente en charge du tourisme.
Il indique que par délibération en date du 23 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé l'installation de trois bornes interactives sur le territoire communautaire à savoir une borne intérieure sur la commune de La Ferté-Loupière, une borne extérieure sur la commune déléguée de Saint Aubin-Château-Neuf et une autre sur la commune déléguée d'Aillant-sur-Tholon vers la bibliothèque. Il rappelle que ces bornes permettront l'indication des chemins et lieux touristiques, les lieux de restauration…
Le marché nécessaire à la réalisation de l'opération a été engagé.

La publication du marché a été réalisée le 15 octobre 2019. Les offres ont été déposées le 15 novembre 2019. Six entreprises ont déposé une offre.

La CAO s'est réunie le 5 mars 2020 pour analyser les offres.

Trois critères de choix ont été retenus dans le cahier des charges dont 50% pour la valeur technique, 30% pour le prix et 20% pour des critères de méthodologie, planning et délai. Parmi les critères techniques retenus, ont été privilégiés les fournisseurs ayant besoin d'un faible débit. Une demande complémentaire évoquait la possibilité d'avoir la portabilité de l'interface sur les smartphones.

Le vice-président précise que le budget était contraint puisque l'enveloppe votée en conseil communautaire s'élevait à 47 000€ HT pour les trois bornes. La proposition retenue et validée par la commission d'appel d'offre est la société AEON CREATION qui a déjà déployé ce type d'installation en Maine et Loire. Des renseignements ont été pris auprès de ces collectivités qui ont indiqué des avis favorables.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la proposition de l'offre faite par la société AEON CREATION.

Vu le code des marchés publics,

Vu les critères de notation indiqués dans le cahier des charges,

Vu la notation et le classement de l'offre,

Vu l'avis de la CAO réunie le 5 mars 2020,

Vu l'exposé du vice-président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

RETIENT l'offre faite par la société AEON CREATION de BELLEVIGNE EN LAYON (49750) pour l'installation des trois bornes interactives sur le territoire aillantais ;

INSCRIT le montant de 34 360€HT en dépenses d'investissement du budget principal au compte 2188-633 Autres immobilisations corporelles.

AUTORISE le président à signer tous les documents s'y rapportant.

SUJET N°17 : Convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement de la fibre aux abonnés

Le Président laisse la parole à Patrick DUMEZ en charge du numérique.

Il indique que le Département de l'Yonne s'est engagé avec les EPCI du département pour permettre l'installation de la fibre aux abonnés (FttH). Les abonnés du territoire de l'Aillantais doivent être raccordés d'ici 2022.

Pour permettre ce déploiement, une convention doit être signée avec le Département.

Les modalités de financement ont été modifiées suite à la réalisation d'une DSP par le Département pour assurer le déploiement de la fibre à l'abonné.

Le coût par prise est estimé à 33 € et 6 576 prises doivent être installées sur l'Aillantais soit un montant de 217 008 €.

Le projet de convention a été joint à la note.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention.

Après l'exposé des éléments du Vice-Président en charge du numérique,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement de la fibre aux abonnés ;
AUTORISE le président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Le président informe des délais de recours contentieux concernant le PLUi. Les administrés peuvent déposer un recours au tribunal Administratif de Dijon jusqu'au 12 avril 2020 sauf pour ceux de la commune de La ferté-Loupière qui ont jusqu'au 27 avril 2020 suite à l'affichage de la délibération le 26 février 2020. Quant au contrôle de légalité, la DDT a demandé à la communauté de communes des compléments par email. Le dossier complet a été réceptionné le 20 février. Sans retour du Préfet dans le délai d'un mois, le PLUI sera opposable, soit applicable au 20 mars 2020.

- Le président rappelle que les conseillers communautaires doivent s'assurer de la signature des procès-verbaux des conseils communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance, Alain THIERY	Le Président de la CCA, Mahfoud AOMAR

Prénom NOM	ÉMARGEMENT	Prénom NOM	ÉMARGEMENT
Mahfoud AOMAR		Christian MARTIN	
Karine BONAME		Benoît MAURY	
Bruno CANCELA		Évelyne MAURY	
Roger CHARPY		Bernard MOREAU	
Gérard CHAT	Pouvoir à Joëlle VOISIN	Jean-Pierre MUROT	
Claudine CIEZKI	Absente	Marie-Laurence NIEL	
Jean CONSEIL		Sophie PICON	
Marie-Louise COURTOIS		Hugues SAULET	
Nathalie DIAS GONCALVES		David SEVIN	Absent
Patrick DUMEZ		Alain THIERY	
Irène EULRIET BROCARDI	Absente	Jean-Pierre TISSIER	
Philippe GEORGES	Absent	Jean-Marie VALNET	
Andrée GOLLOT		Micheline VEILLARD	Absente
Yann HOUZÉ	Pouvoir à Christian MARTIN	Joëlle VOISIN	
Jean-Claude LESCOT			